

HMCC
SARL au capital de € 227.911,28
Siège Social : 42, bd de la Bastille
75012 PARIS

RCS : PARIS B 419 753 736

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1^{er} octobre à 11 heures, les associés de la SARL HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE au capital de € 227.911,28 se sont réunis au siège social sur convocation de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur MINIOU alan en sa qualité de Cogérant.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé MINIOU, Gérant, associé, propriétaire de 379 parts ;
- M. Alan MINIOU, Gérant associé, titulaire de 40 parts ;
- La sarl OSEAN, associé, titulaire de 14.531 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- constatation et agrément de la cession de 150 parts sociales de M. Hervé MINIOU au profit de Mme Hélène DUFOUR ;
- constatation et agrément de la cession de 150 parts sociales de M. Hervé MINIOU au profit de la SASU JAMM (LB), représentée par M. Julien LEGLISE BLANCHARD ;
- nomination de M. Julien LEGLISE BLANCHARD en qualité de Cogérant de la société

Il donne lecture des rapports de la Gérance, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

PREMIERE DECISION

Constatation et agrément de la cession de 150 parts sociales de M. Hervé MINIOU à Mme Hélène DUFOUR

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Hervé MINIOU a procédé à la cession de 150 parts sociales qu'il détenait dans la SARL HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE au profit de Madame Hélène DUFOUR, née le 24 juillet 1981, demeurant 24 allée de la Justice 91770 SAINT VRAIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.223-14 du Code de commerce et des statuts de la société, l'assemblée des associés est appelée à constater et agréer cette cession.

AM

A

SUB RD

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, constate et agréé la cession de 150 parts sociales intervenue entre Monsieur Hervé MINIOU et Madame Hélène DUFOUR, aux conditions librement convenues entre les parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Constatation et agrément de la cession de 150 parts sociales de M. Hervé MINIOU à la SASU JAMM (LB)

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Hervé MINIOU a procédé à la cession de 150 parts sociales qu'il détenait dans la SARL HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE au profit de Monsieur Julien LEGLISE-BLANCHARD, né le 25 juillet 1981, demeurant 7 rue du Clos à la Caille 91160 BALLAINVILLIER.

Conformément aux dispositions de l'article L.223-14 du Code de commerce et des statuts de la société, l'assemblée des associés est appelée à constater et agréer cette cession.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, constate et agréé la cession de 150 parts sociales intervenue entre Monsieur Hervé MINIOU et Monsieur Julien LEGLISE-BLANCHARD, aux conditions librement convenues entre les parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

À l'issue de ces deux cessions, L'assemblée générale constate la nouvelle répartition du capital social :

ASSOCIE	PARTS	% DU CAPITAL
Hervé MINIOU	79	0,53 %
Alan MINIOU	40	0,27 %
OSEAN Expertise	14 531	97,72 %
Hélène DUFOUR	150	1,00 %
Julien LEGLISE BLANCHARD	150	1,00 %
TOTAL	14.950	100 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Nomination de M. Julien LEGLISE BLANCHARD en qualité de Cogérant

M

Julien HD

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Julien LEGLISE BLANCHARD, demeurant 7 rue du Clos à la Caille 91160 BALLAINVILLIER, en qualité de Cogérant de la SARL HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE, à compter de ce jour.

Monsieur Julien LEGLISE BLANCHARD, présent à l'assemblée, déclare accepter ces fonctions et atteste qu'il remplit les conditions requises par la loi et les statuts et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction de gérer, incapacité ou incompatibilité qui ferait obstacle à l'exercice de ses fonctions.

En conséquence, la gérance de la SARL HERVE MINIOU CONSEIL ET COMPTABILITE est désormais composée comme suit :

- Monsieur Hervé MINIOU, Cogérant ;
- Monsieur Alan MINIOU, Cogérant ;
- Monsieur Julien LEGLISE BLANCHARD, Cogérant.

Chacun des Cogérants dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

30/10